

## Renseignements utiles à distribuer à tous les parents des élèves de 7<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup>

Pour tout complément d'informations s'adresser au maître de classe ou au secrétariat n° de téléphone **022 557 54 80**, e-mail [eps.genolier@vd.ch](mailto:eps.genolier@vd.ch).

Situé dans le collège de Genolier, le secrétariat est à votre disposition le lundi et jeudi de 7h30 à 16h30, le mardi et mercredi de 7h30 à 12h30 et le vendredi de 11h30 à 15h30. En dehors de ces heures, vous pouvez laisser vos messages sur le répondeur téléphonique.

### Absences pour cause de maladie ou d'accident

Les absences doivent être annoncées par téléphone au **022 557 54 80** (répondeur) avant le début des cours. L'absence sera ensuite annoncée au(x) maître(s) concerné(s) avant le début des leçons, par le secrétariat. En aucun cas, il ne faut appeler le maître ou la maîtresse de classe de votre enfant, car il n'est pas certain qu'il ou elle enseigne en première période. Si votre enfant bénéficie d'une structure de garde (UAPE), il est de votre responsabilité d'annoncer l'absence de votre enfant à la structure de garde concernée. Nous vous remercions d'avance de suivre cette procédure, laquelle permet de s'assurer que si l'enfant n'est pas présent au début des leçons, ceci est normal. Sinon, il sera possible de réagir très rapidement pour déterminer où se trouve l'enfant (accident sur le chemin de l'école, école buissonnière, fugue, disparition, etc). **Les parents sont dans l'obligation de fournir un certificat médical dès le 8<sup>ème</sup> jour d'absence, sachant que chaque jour est compté, y compris le week-end.**

### Accueil des élèves avant le début des leçons

Les enseignants sont présents dans leur classe au minimum 5 minutes avant le début de la première leçon pour y accueillir leurs élèves. La porte d'entrée principale s'ouvre à 7h20, par conséquent il est inutile d'envoyer les enfants trop tôt à l'école. L'école n'assume aucune responsabilité pour les accidents qui surviennent aux abords des bâtiments scolaires en dehors des heures d'école. A la pause de midi, la fréquentation des couloirs est autorisée uniquement pour aller chercher ou déposer quelque chose au casier, individuellement et sans faire de bruit.

### Clé de casier

La perte de la clé doit être annoncée le plus rapidement possible au secrétariat. Le coût de son remplacement est de Fr. 30.-. Une clé perdue qui est retrouvée doit impérativement être rapportée au secrétariat durant l'année scolaire. Elle sera remboursée pour autant qu'elle soit en bon état.

### Trajet à pied école-domicile

Les élèves qui se déplacent à pied depuis la gare ou leur lieu de domicile veilleront à emprunter **les trottoirs et les passages piétons** pour traverser.

### Chaîne téléphonique

Afin de faire face dans certaines circonstances à la nécessité de communiquer rapidement des informations à tous les élèves d'une classe, une chaîne téléphonique est préparée par l'enseignant sous forme d'une liste de classe avec l'ordre des appels téléphoniques. Les parents sont priés de la conserver à portée de leur téléphone.

### Congé

En principe, il n'est pas accordé de congé. Si un congé est jugé indispensable, il est nécessaire de rencontrer personnellement la Direction avant de prendre vos dispositions. **Toute demande de congé doit se faire au minimum 2 semaines avant la date du congé** (Règlement LEO Art. 54), **et doit être accompagnée d'une lettre de motivation.**

### Direction

Le Directeur et les doyen(ne)s sont bien sûr à votre disposition pour répondre à vos problèmes administratifs et/ou pédagogiques. Ils peuvent être atteints via le secrétariat. Ils reçoivent les parents sur rendez-vous. Toutefois, pour des questions concernant un enseignant, le directeur ne reçoit les parents que si ceux-ci et l'enseignant se sont rencontrés préalablement.

### Médiathèque

La médiathèque est à disposition de tous les élèves de l'établissement de 7 à 11<sup>ème</sup> année. Ils peuvent soit consulter les documents sur place, soit les emprunter à domicile. Une photocopieuse à prépaiement (une carte à fr.- 10 pour 100 photocopies est vendue à la médiathèque) est disponible pour leur usage personnel. Toutes les informations sur la base de données et les conditions de prêt se trouvent sur le site de l'école ([www.eduvd.ch/genolier-environs-médiathèque](http://www.eduvd.ch/genolier-environs-médiathèque)). Les élèves sont tenus de respecter le règlement interne de la médiathèque également disponible sur Internet.

### Médiation

Il y a deux postes de médiateur, tenus par Mme Béatrice Méroz et M. Carlos Fidalgo. Ils accueillent les élèves désireux de se confier, de partager un souci, de sortir d'un conflit avec des camarades. Ils leur prêtent une oreille attentive et leur donne des conseils qui leur permettent de se sortir eux-mêmes d'une situation délicate. Les médiateurs sont atteignables par l'intermédiaire du secrétariat ou par email [b.meroz@epsge.ch](mailto:b.meroz@epsge.ch), [c.fidalgo@epsge.ch](mailto:c.fidalgo@epsge.ch).

### Règlement interne

Il peut être demandé au secrétariat et il est disponible sur le site internet de l'EPSGE ([www.eduvd.ch/genolier-environs](http://www.eduvd.ch/genolier-environs))

### Restaurant scolaire

L'usage du restaurant est ouvert à tous les élèves, ils peuvent y consommer soit un repas soit un pique-nique. Un règlement est distribué à tous les nouveaux élèves. Les menus sont disponibles sur le site Internet de l'EPSGE [www.eduvd.ch/genolier-environs](http://www.eduvd.ch/genolier-environs) la semaine précédente.

### Service de prestations en Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu scolaire (PPLS)

Le service PPLS de Gland est à disposition des parents de nos établissements. Ce service est formé de psychologues, logopédistes et psychomotriciens. Vous pouvez le contacter au numéro de téléphone : 021/557 94 95. La plupart des situations sont traitées par l'antenne du service, située à Trélex.

### Service de santé scolaire AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile)

Mme Christine Villois occupe la fonction d'infirmière en santé communautaire en milieu scolaire et a comme activité la santé globale des enfants et des adolescents à l'école. Elle exerce des activités de prévention et de promotion de la santé et est intégrée dans l'établissement scolaire. Ses activités se partagent entre des tâches fixes (entretiens avec les familles, vaccinations, dépistages) et un travail en interdisciplinarité, pour l'élaboration de projets de promotion de la santé, et pour des situations diverses et imprévisibles. Elle est à disposition des enfants, des adolescents, des familles, des enseignants pour un accompagnement, un soutien, une orientation. Vous pouvez la contacter au 022 557 54 89 ou 079 159 07 54, par mail [christine.villois@avasad.ch](mailto:christine.villois@avasad.ch) ou par l'intermédiaire du secrétariat.

### Téléphone portable

Ces appareils sont tolérés dans l'enceinte de l'établissement. Ils sont toutefois éteints (et non mis en veille) avant l'entrée dans les bâtiments ou les classes et salles spéciales. Leur utilisation est totalement proscrite dans celles-ci. Il est aussi strictement interdit de photographier, d'enregistrer ou de filmer qui que ce soit sans son consentement. Les contrevenants se verront confisquer leur appareil pour la durée de la journée et pourront les retirer à la fin des cours au secrétariat.

### Remplacements

Les absences des maîtres ne sont malheureusement pas évitables. En règle générale, le remplacement des maîtres absents est assuré. Il faut savoir que la situation actuelle du marché de l'emploi est difficile, il y a pénurie d'enseignants brevetés ou licenciés. Dans beaucoup de cas, les remplacements sont donc assurés par du personnel temporaire, des étudiants pour la plupart. Ceux-ci n'ont souvent pas encore terminé leur formation. Nous remercions donc les parents pour leur compréhension et souhaitons qu'ils collaborent au mieux avec les remplaçants, car il n'est malheureusement pas possible de résoudre autrement ce problème difficile.

### Utilisation de planches, de rollers, de trottinettes et de chaussures à roulettes

L'usage de planches, de rollers, de trottinettes et de chaussures à roulettes est fortement déconseillé pour venir à l'école. Dans tous les cas, les prescriptions sur la circulation routière s'appliquent à tous. Tout déplacement est fait sous l'entière responsabilité des parents. Par contre, l'usage de planches, de rollers, de trottinettes et de chaussures à roulettes est strictement interdit dans l'aire scolaire pendant les heures d'école. La Direction décline toute responsabilité pour les accidents qui découleraient de l'inobservation de cette interdiction et n'est pas responsable des vols qui pourraient survenir.

### Sports, études et formations

Des dispositions particulières existent pour les élèves qui consacrent plus de 10 heures hebdomadaires à un sport ou une activité artistique. Pour tout renseignement, s'adresser à la Direction.

### Tenue vestimentaire

Une tenue vestimentaire décente est souhaitée (voir article 4.2 du règlement interne à ce sujet).

### Vêtements et objets perdus

Les vêtements, chaussures, sacs de sport et objets perdus qui ne sont pas retirés avant chaque période de vacances sont donnée à une œuvre caritative.